# les lignages de Bruxelles

BULLETIN TRIMESTRIEL

DE L'ASSOCIATION DES DESCENDANTS DES LIGNAGES DE BRUXELLES

a.s.b.l.

1967 - 6° Année

Prix au numéro : 25 frs — Abonnement annuel : 100 frs Compte Chèque Postal 605.17 Association des Lignages

Nº 31

Siège social : Maison de Bellone — Bruxelles. Secrétariat et Trésorerie : 23, Chemin d'Hoogvorst — Tervuren. Secrétariat et rédaction du Bulletin : 65, Chaussée de Malines — Sterrebeek. Les ariicles signés n'engagent que leurs auteurs

### DESCENDANCE LIGNAGERE DE JEAN AERTS

Seigneur d'Immerzeel et de la terre libre d'Opdorp

#### I. INTRODUCTION

Nombreux sont les membres de notre Association qui ont été inscrits au Lignage SERHUYGHS du chef de Jean Aerts, seigneur d'Immerzeel et de la terre libre d'Opdorp.

Il est donc intéressant pour tous ces lignagers de savoir qui était ce personnage et d'où il venait.

Il est également intéressant de rechercher quelles sont les descendances actuelles de ce même Jean Aerts non inscrites aux Lignages, mais que nous devons nous efforcer d'y faire admettre.

C'est dans cet ordre d'idées que nous allons approfondir la question.

#### II. SON ETAT CIVIL

Du côté maternel Jean Aerts remontait aux Marselaer, aux Gavre et à nombre de familles éminentes de Flandre et de Brabant.

Il appartenait à cette race rurale brabançonne tenace et persévérante dont les qualités permirent à nos provinces de surmonter les misères des guerres de religion.

Il naquit à Puers le 9 mars 1702 et mourut à Bruxelles, le 14 octobre 1786.

Il était le fils de Pierre Aerts, greffier de Puers et d'Anne-Marie de Meyer, fille de Jean.

Il épousa en premières noces, le 19 avril 1729, Marie-Jeanne van Turenhout, et en secondes noces, le 11 novembre 1747. Jeanne-Antoinette de Grève.

#### III. SES SEIGNEURIES

Jean Aerts avait acquis la seigneurie d'Opdorp du comte de Quiévrain et celle d'Immerzeel du prince de Gavre.

Il avait le droit d'y établir un mayeur et un greffier pour tenir cour avec ses tenanciers.

Il avait les prérogatives et prééminences faisant partie d'une seigneurie foncière.

### IV. SES ARMOIRIES

Jean Aerts portait:

Ecartelé au premier de gueules à une hache d'or qui sont de Meyer.

Au deuxième, d'argent à une bande fuselée de gueules de cinq pièces, qui sont de Marselaer.

Au troisième, de gueules au lion d'or armé et lampassé et couronné d'azur, qui sont van Haelen.

Au quatrième aussi de gueules à cinq losanges d'or, formant une croix, qui sont de Rijcke.

Et sur le tout d'argent au compas ouvert d'or.

Les dites armoiries surmontées d'un heaume d'argent grillé et liseré d'or, fourré d'azur, aux hachements et bourrelet d'argent et de gueules et pour cimier, le compas du surtout entre deux proboscides d'argent.

Ces armoiries montrent le caractère ambitieux de Jean Aerts qui tenait à faire apparaitre dans son écu les armes des familles notoires dont il descendait.

Les plus belles armoiries sont les plus simples.

### V. SA NOBLESSE

Le 29 septembre 1771, il obtint de l'impératrice Marie-Thérèse des lettres d'anoblissement qui fixèrent en même temps ses armoiries.

Son brevet était rédigé comme suit :

« Octroyons au même Jean Aerts par ces présentes, ainsi qu'à » ses enfants et descendants, de l'un et l'autre sexe, nés ou à naître » de mariage légitime, le titre et degré de noblesse. »

Comme dit ci-dessus, l'anoblissement affectait tous les descendants légitimes tant masculins que féminins : évidemment il ne se transmettait pas par les femmes.

Il n'y a pas — que nous sachions — de famille Aerts figurant actuellement dans la noblesse belge. Y a-t-il des porteurs de ce nom, descendants de Jean Aerts et qui, en vertu du décret de Marie-Thérèse auraient droit d'obtenir une reconnaissance de noblesse?

Signalons que l'on trouve dans l'Annuaire de la Noblesse de 1865 une généalogie de cette famille.

#### VI. SES LIGNAGES

Les descendants de Jean Aerts peuvent briguer :

le lignage Serhuyghs où Jean Aerts fut admis le 13.6.1755;

le lignage Steenweghs comme descendants de Jacques-Henri de Grève, admis à ce lignage et père de la deuxième épouse de Jean Aerts, Jeanne-Antoinette de Grève.

Le 13 juin 1755, Jean Aerts fut admis au lignage Serhuyghs.

Le 23 juin 1756, il fut nommé échevin de Bruxelles, fonctions qu'il occupa jusqu'en 1760.

De 1761 à 1765 il figure comme deuxième trésorier de Bruxelles.

De 1766 à 1771 il figure comme premier trésorier.

En 1781 il figure comme un des trois candidats du lignage Serhuyghs pour le poste d'échevin.

Dans l'acte constatant ces dernières élections, on le nomme : « Joncker Joannes Aerts heere der Vrijheit van Opdorp, Immerzeel enz, J.U.L. advocaat van den souverijnen raede van Brabant, oudt schepene, oudt tresorier en de diende overmonboir dezer stadt. »

Jean Aerts occupa également la place de premier échevin de la chambre d'Uccle.

### VII. SES ANCETRES

Pour adopter une ligne directrice, nous prendrons parmi les ascendances de Jean Aerts celle qui est la plus ancienne, c'est-à-dire les Gavre. Au fur et à mesure de son déroulement, nous aborderons successivement les familles auxquelles il se rattache par alliances.

### a) Gavre

Franc alleu jusqu'au xII° siècle. Erigé en principauté de Gavre, le 13.6.1736. Branche éteinte <sup>1</sup>.

Gavre (Gavere) est une commune de l'ancien comté d'Alost, faisant partie du comté de Flandre, sur la rive droite de l'Escaut, célèbre par tous les sièges qu'elle eut à subir par le fait qu'elle se trouvait sur la voie de pénétration venant de France vers Gand, de même que Pamele et Peteghem. Rappelons spécialement la bataille que Philippe le Bon y gagna sur les gantois (en 1453) qui y perdirent plus de vingt mille hommes.

Nous donnons ci-après, la généalogie des Gavre dans la partie qui nous intéresse :

- I. Rasse de Gavre × Marie d'Harlebeke.
- II. Rasse de Gavre-Harlebeke X Cath. de Gysoing.
- III. Rasse de Gavre X Isab. d'Alost.
- IV. Rasse de Gavre-Everghem X Ide du Rœulx.
- V. Rasse de Gavre-Chièvres X Ida de Chièvres.
- VI. Rasse de Gavre X Math. de Liedekerke.
- VII. Rasse de Gavre-Liedekerke X Alix de Boulers.
- VIII. Rasse de Gavre-Liedekerke X Sophie de Breda.
- IX. Jean de Gavre-Liedekerke X Elis. de Gavre-Axele.
  - X. Rasse de Gavre-Liedekerke X Walb. de Herzelles.
- XI. Rasse de Gavre-Liedekerke X Averz. Uytermeerham.
- XII. Etienne de Gavre-Liedekerke X 1) .....
  - 2) Isab. v. Kempen.
- XIII. Marg. de Gavre-Liedekerke X Gilbert de Luu-Rasseghem.
- XIV. Isab. de Luu-Rasseghem × Gilles de Marselaer.

# b) Les Marselaer et les Ophem

Ophem est une ancienne paroisse faisant partie actuellement de la commune de Brusseghem, elle n'a rien de commun avec le hameau du même nom, sous la commune de Wesembeek-Ophem.

¹ L'étude de cette famille a toujours été difficile parce que tous ses membres, aussi bien les aînés que les cadets, ont porté le prénom de Rasse ou Rasson. Ils ne se distinguent l'un de l'autre que par leurs alliances ou les fiefs dont ils étaient titulaires.

Il y a deux ouvrages sur les Gavre-Liedekerke, tous deux récents et dûs à des membres de la famille. Il s'agit de :

Comte Guy de Liedekerke: Histoire de la maison de Gaure et de Liedekerke, Bruxelles, « Tradition et Vie », 1957. Comte Raoul de Liedekerke: La maison de Gaure et de Liedekerke, I. « Les Rasse ». Desclée De Brouwer, Bruges, 1962.

L'« hof te Ophem » a donné naissance à une famille féodale qui fut toujours fidèle aux Berthout, sires de Grimberg.

En 1137, dans une bataille entre le duc et les *Berthout* on relève les noms suivants (Ms 222, B.R.B.) :

### Du côté Berthout :

Crobbenbosch, Meelen, Pommeren, Bosch, Oyenbrugge, Ophem, Berthout (Arnou, Walter, et Gerard).

### Du côté Brabant :

Wemmel, Campenhout, Pede, Cranem (Arnold), Wesemael, Diest, Rotselaer, Leefdael.

Les zones d'influence sont ainsi bien délimitées.

Marselaer est un lieu-dit, sous la commune de Malderen, à l'extrême pointe du Brabant, contre les villages d'Opdorp et de Steenhuffel.

Dans Alph. Wauters (II, p. 142), nous trouvons que Jean de Marselaer, cité en 1133, épouse Gertrude de Bouchout (elle-même des Wanghe-Bouchout), est fils de Paridan et de Fulgence de Wanghe dame de Marselaer.

Il semble que la tour de Marselaer, était un point d'appui à l'extrème limite du Brabant et que les ducs y avaient installé un de leurs fidèles : Wanghe Crayenhem pour tenir en respect les flamands du comté de Flandre. Les Wanghe ont apporté Marselaer aux van Ophem par mariage et c'est ainsi que cette branche des Ophem a pris et conservé le titre de Marselaer.

D'après le livre écrit par David Lindanus, de Gand, et traitant de l'histoire de Termonde (Jérome Verdussen, Anvers, 1612), les Marselaer proviennent de l'ancienne famille des Van Ophem dont ils portent les armoiries. Cependant ils prennent le nom de Marselaer du fief dont ils sont depuis longtemps en possession, situé dans la commune de Malderen et faisant partie de la cour féodale de Brabant.

L'origine commune des *Marselaer* et des *Ophem* est indiscutable. Leurs armes qui sont les mêmes : « d'argent à cinq losanges de gueules placés en bande ».

Ci-après la descendance des Ophem et Marselaer qui nous intéresse. (Cfr Butkens, Alph. Wauters, Lindemans.)

- Wauthier d'Ophem dit le Noir (fils de Wauthier de Hamme et d'Ophem) vivait en 1096. Il épousa Ide fille du seigneur de Leefdael qui accompagna Godefroid de Bouillon à la première croisade.
- Paridan d'Ophem, † 1103 × Fulgence de Wanghe Dame de la Tour de Marselaer.

- III. Jean d'Ophem dit Marselaer X Gertrude de Wanghe-Bouchout.
- IV, V et VI: suivent quatre générations incertaines (voir Lindemans).
- VII. Henri de Marselaer, † en 1304.
- VIII. Gilles de Marselaer (part. 1329) × Prudence d'Oyenbrugghe.
  - IX. Jean de Marselaer X Marg. van Wilre.
  - X. Jean de Marselaer 2 X Prudence van Ursene.
  - XI. Gilles de Marselaer 3 × 1) Marg. van Obberge:
    - 2) Isab. de Luu dite van Rasseghem 4.
- XII. Jean de Marselaer 3 X Jeanne s'Hongen.
- XIII. Gilles de Marselaer 6, † 1490 × 1) 1475 Anne Lanen;
  - 2) Zegerine van Grossdonck.
- XIV. Jeanne de Marselaer X Josse de Rijcke.

Voir suite, généalogie de Rijcke.

La Maison « MARSELAER » est actuellement éteinte dans les mâles.

Certaines branches collatérales de celle qui nous occupe ici, se sont illustrées de façon toute spéciale. Entre autres Frédéric de Marselaer, né à Anvers en 1584, décédé à Perck-lez-Vilvorde, le

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Jean de Marselaer prit part à la bataille de Basweiler en 1374 et fut échevin d'Uccle en 1390.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Gilles de *Marselaer* reçut par partage du 2 septembre 1390, le château de Marselaer et ses dépendances. Il fut reçu en la ville de Louvain et reconnu comme homme de Saint-Pierre.

<sup>4</sup> Isabeau de Luu appartenait aussi à la famille des ducs de Brabant puisqu'elle descendait en ligne directe de Lutgarde de Luu cousine de Henri II dit le magnanime duc de Brabant et de Lothier (1235-1248), laquelle épousa Godefroid II dit le Jeune, duc de Brabant, sire de Bréda (1140-1143) qui était issu de la Maison de Gavre.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Il succéda dans la seigneurie d'Opdorp à son frère Adrien qui épousa Mathilde d'*Assche* dame d'Opdorp.

Son fils Adrien de *Marselaer* fut échevin de Bruxelles en 1475. Il était du lignage Serhuyghs et mourut sans postérité.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Gilles de *Marselaer* hérita du château de Marselaer en 1476. Il possédait également le château de Ter Damme à Liperloo. Il épousa en secondes noces Zegerine van *Groesdonck* veuve d'Adrien *Happart*. De cette deuxième union sont nés quatre enfants dont trois fils qui suivirent en Italie le pape Adrien VI. C'est un de ces descendants Rutger de *Marselaer*, qui, décédé sans postérité, fonda le 25 avril 1648, les bourses d'études qui portent son nom.

Gilles de Marselaer fut, avec Charles le Téméraire, au siège de Nancy, en octobre 1476, il y était aussi en 1477 lorsque le duc fut tué.

7 novembre 1670 et y inhumé. Il épousa, le 7 avril 1619, dame Marguerite de Baronaige, fille de Messire Jean de Baronaige, chevalier, seigneur de Perck, Ellewyt et Mauwe, Amman de la ville de Bruxelles en 1572, et de dame Catherine de Clercq dame de Loxem et Boveskerke.

Frédéric de Marselaer sut sept sois bourgmestre de Bruxelles, seigneur libre d'Opdorp, Herseaux, Oycke, Borre, Loxem, et créé baron de Perck, le 5 mai 1659, comme issu de la chevaleresque et militaire noblesse et que ses ancêtres remontent à 300 ans.

- A porté le baldaquin sur le corps de l'archiduc Albert, aux funérailles de ce dernier.
- Dans l'église de Perck se trouve son tombeau et celui de sa femme Marguerite de Baronaige (cf. Hymans, T. I, p. 142; Butkens, etc.).

## c) Les Oyenbrugge

Cf. « Vie de la comtesse Marie d'Oyenbrugge dit Duras, première prévote du couvent de Berlaymont », par le baron L. de Herckenrode.

- Henri d'Oyenbrugge au pays de Grimbergen, épousa dame N... v.d. Maele, issue du chef de sa mère des Berthout, seigneurs de Malines et de Grimbergen.
- II. Arnould, seigneur d'Oyenbrugge, chevalier X dame N... Ysselstein, descendant aussi des Grimbergen.
- III. Arnold, seigneur d'Oyenbrugge, chevalier × dame N..., fille du seigneur de Beggem-lez-Grimbergen (elle † 1160).
- IV. Guillaume d'Oyenbrugge × dame Catherine de Leefdael (†1213).
- V. Henri d'Oyenbrugge † 1237 × dame N... Héritière d'Imple.
- VI. Jean d'Oyenbrugge, chevalier † 1270 × une fille des Grimbergen-Assche.
- VII. Prudence d'Oyenbrugge de Coelen X Gilles de Marselaer chevalier 1329 ,voir ci-dessus).

# d) Les Wanghe

Wanghe est une seigneurie près de Landen ; une des pairies du comté de Namur.

Gérard de Wanghe est cité comme noble sous le duc Godefroid I<sup>er</sup> (1095) (Butkens).

Lambert I, son frère, ou son fils, cité en 1095-96-1110-1133 fut chargé par le duc de construire la forteresse de Crayenhem, à cheval sur la Woluwe, la Sterbbeke et l'Oude Baan allant de Cologne à la mer du Nord.

Walter I, fils de Lambert I (cité 1143-1145), épousa la fille de Berthe d'Anderlecht, ce qui explique les possessions des Crayenhem à l'ouest de Bruxelles et peut-être celle de la Tour de Marselaer.

Ce Walter I fut à son tour chargé par le duc de construire une seconde forteresse de l'autre côté de Bruxelles, à Bouchout (Meysse).

D'après Stévens et Wauters, sa sœur Gertrude de Wanghe-Bouchout, épousa Jean de Marselaer, fils de Paridan.

D'après Butkens, une autre sœur, Adelise, citée en 1158, épousa Henri de *Marselaer*, petit-fils de Paridant.

Evidemment, toutes ces indications ne concordent pas parfaitement, mais n'oublions pas qu'en ces temps-là, les alliances à jet continu entre deux familles n'étaient pas rares, surtout quand, comme dans le cas actuel, il s'y mêlait un objectif politique et militaire.

Quoiqu'il en soit, l'ascendance Bouchout-Crayenhem-Wanghe est indiscutable dans le chef des Marselaer qui nous occupent.

A titre d'indication, voici la liste des seigneuries que tinrent les différentes branches des Wanghe-Crayenhem: Wanghe, Crayenhem, Bouchout, Saventhem, Sterrebeek, Humbeek, Hollebeek, Boulers, Loenhout, Goyck, Rasseghem, Gronsveld, Rym, Grobbendonck, Wemmel, Bierges, Oplinter, Anderlecht et la châtelennie de Bruxelles. (Cf. « Sterrebeek à travers les âges », fascicule VIII, par Braun de ter Meeren.)

# e) La famille d'Ursene (actuellement Ursel)

Cette famille est originaire d'Aschriane (près de Londerzeel) et remonte à Renier d'*Ursel* qui vivait vers la fin du xive siècle. (Voir *Annuaire de la Noblesse*, 1847, pages 261 et suivantes.)

Lancelot d'*Ursel* fut treize fois bourgmestre d'Anvers, de 1525 à 1570.

Conrard d'*Ursel* fut élevé au titre de comte d'*Ursel* par l'empereur Ferdinand III, le 22.1.1638 et son petit-fils Conrard au titre de duc d'*Ursel* par l'empereur Charles VI, le 19 août 1716.

- f) Les Vleminc, Heffene, de Rijcke, v.d. Borght, Waerbeke, Boom (cf. Malines et ses Seigneurs : opus citatum, Les de Cock, par Stevens)
  - I. Jacques de Heffen dit de Coudenburg  $\times$  Jeanne Vleminc, d'une des plus anciennes familles patriciennes de Malines, connue déjà avant 1300.
  - II. Jean de  $Heffene \dagger 1460 \times Catherine Muysen$  (de Muysene).

- III. Jacqueline de Heffene X Jean de Rijcke, chevalier, drossard des pays de Grimbergen et Buggenhout, tué le 6.12.1504 par un sanglier dans le bois de Buggenhout.
- IV. Josse de Rijcke, grand veneur du Brabant, Sire de Boortmeerbeek (par les Muysene) × en 1518 Jeanne de Marselaer, qui lui apporte Marselaer et 36 boniers. Ils devinrent possesseurs du château de Marselaer en vertu d'une acte de partage des biens de messire Gilles de Marselaer, passé par devant les échevins de Steenhuffel (1532-1533). (Leur fils, le R.P. Josse de Rijcke, évangélisa le Pérou et y introduisit la culture du froment.) (Voir ci-dessus ascendance Marselaer.)
- V. Gilles de Rijcke × 1541 Hélène v.d. Borcht, fille de François, petite-fille de Jean, dont le frère Guillaume v.d. Borcht, chanoine à Sainte-Gudule, et curé de Gyseghem, en 1499, créa en 1498 une bourse d'études par testament du 20 mars 1495.
- VI. Jeanne de Rijcke † circa 1631, âgée de 78 ans × 2) Josse v. Waerbeke, de Lippeloo † 8.5.1626.
  Testament du 27.2.1601 devant les échevins de Buggenhout. Procuration des deux époux à Jacques de Cock en date du 18.2.1626 devant les échevins de Malderen.
- VII. Martine v. Waerbeke × Jean van Boom.
  Partage du 18.11.1673 devant le notaire Jean Penneman, d'Opdorp.
- VIII. Barba van Boom × Pierre Aerts † avant 1673.
  Voir acte de baptême à Lippeloo, de leur fils Jean en 1640 (voir ci-après).

# g) de Meyer dit van Oppendorp.

Dès 1125, cette famille tira son nom de la Seigneurie d'Opdorp quand Armand de Meyer et d'Opdorp, était conseiller de Godefroid, comte de Louvain.

Jean de Meyer X Jeanne Verdickt.

Jean de Meyer † 19.5.1688 × Catherine Toebent † 6. 3. 1711. Anne-Marie de Meyer, née vers 1675 † à Puers, le 23.4.1718 × Pierre Aerts.

# h) van Haelen

Antoine de *Marselaer*, écuyer, capitaine des gardes du pape Adrien VI, avait épousé en 1523. Anne van *Haelen*, une aïeule de Jean *Aerts*.

#### Plus tard:

de Hollander X Anne van Haelen. Elisabeth de Hollander X Adrien van Paesschen. Marie van Paesschen X Jean Aerts, né à Lipeloo, le 22.10.1640.

# ASCENDANCES GENEALOGIQUES DE JEAN AERTS (Suite)

Pour que le lecteur de la présente, possède un fil conducteur, nous résumons ci-après l'ascendance généalogique de Jean Aerts, faisant suite à celle que nous avons déjà donnée à propos des Gavre Liedekerke.

- XV. Jean de Marselaer X Jeanne s'Hongen.
- XVI. Gilles de Marselaer X Jeanne Laenen.
- XVII. Jeanne de Marselaer X Josse de Rijcke.
- XVIII. Gilles de Rijcke X Hélène v.d. Borcht.
  - XIX. Jeanne de Rijcke  $\times$  2) Josse v. Waerbeke.
  - XX. Martine v. Waerbeke X Jean v. Boom.
  - XXI. Pierre Aerts × Barbe v. Boom.
- XXII. Jean Aerts × Marie v. Paesschen.
- XXIII. Pierre Aerts X Anne-Marie de Meyer.
- XXIV. Jean Aerts d'Opdorp X 1) Marie-Jeanne v. Turenhout.
  - 2) Jeanne-Antoinette de Grève.

La descendance de Jean Aerts jusque 1850 sera donnée dans un prochain bulletin.

A. BRAUN de ter MEEREN

#### BIBLIOGRAPHIE

J. STEVENS : Recueil généalogique de la famille de Cock (1855).

D' Jan Lindemans : Van Marselaer en De Rijcke, dans la Collection « Oude Brabantse geslachten ».

### ASSOCIATION DES DECENDANTS DES LIGNAGES DE BRUXELLES

Association sans but lucratif

### **EXTRAIT**

# DU RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES REUNIE A BRUXELLES LE MARDI 13 JUIN 1967

A quelques mois de distance notre Association a eu à déplorer le décès du chevalier de Crayencour, son vice-président d'honneur, et de Monsieur Corneille-Maurice de Reus, membre du conseil d'administration.

Nous rendons hommage à la mémoire de ces deux membres qui furent parmi les fondateurs de l'Association et ne ménagèrent à celle-ci ni leur soutien ni leur intérêt.



### Admission de membres

Pendant l'année 1966 le conseil d'administration s'est favorablement prononcé sur les requêtes d'admission de vingt-trois membres effectifs, qui à la satisfaction de sa Commission des Preuves avaient dûment établi leur appartenance à l'un des sept Lignages de Bruxelles.

Ces nouveaux membres se répartissent comme suit suivant leur titre d'ascendance :

Serhuyghs: M<sup>me</sup> M. van Mulders, née Brunfaut; M. Marcel Dupret; M. Georges-Henry Dupret; M. Robert-Emile Dupret; M. Marcel-Gabriel Dupret; M. Léopold Dupret; M<sup>me</sup> Vaes, née Dupret; M. Em. Vaes et son fils Philippe; M<sup>me</sup> Guy de Caritat de Perruzis, née Vaes; M<sup>me</sup> J. Capart, née Vaes; M. J.-P. Deblanc; M. Jacques van Muders et sa fille.

 $Sleeus: M. P.L. Pauwels; M^{me}$  J. Sauvage et sa fille Anne; M. J.-J. Pauwels et sa fille Alexandra.

Sweerts : M. Etienne t'Kint de Roodenbeke; M. Edmond Terlinden.

Coudenbergh: M<sup>me</sup> Eug. Schlögel, née Camaert; M<sup>me</sup> Edg. Delvaux, née Camaert; MM. Jean et Philippe Bervoets.

Serroelofs: M<sup>me</sup> Robert Renier, née Linard de Guertechin.

Nous signalons également avec plaisir que plusieurs membres précédemment admis ont fourni un dossier parfaitement probant établissant leur ascendance dans un autre Lignage que celui de leur admission. Il s'agit de M. Jean Linard de Guertechin remontant au Roodenbeke et au Sweerts; de M. van Mulders remontant au Sleeus; de M. Mouriau de Meulenacker remontant au Sweerts; de M. Braun de ter Meeren remontant au Roodenbeke.

Au cours de l'année écoulée nous avons compté, sur bases des cotisations payées, 121 membres, dont trois membres à vie, 48 cotisants individuels, 53 ménages et 17 familles.

### Manifestations

Les membres de l'Association ont entendu le 12 janvier de l'année dernière une conférence du professeur Bernard, savant historien qui traita des biographies de Marguerite d'York, Marguerite de Parme et Marguerite d'Autriche.

Une visite guidée conduisit les membres parmi les collections de l'exposition consacrée au règne de Léopold I<sup>er</sup>, au Palais Royal, et de l'exposition du peintre bruxellois Amédée Lynen (Musée Charlier).

Le cinquième anniversaire de la fondation de l'Association fut marqué par une réception au Club des Officiers des Guides, le 23 mars. L'assemblée générale du 13 juin fut suivie du traditionnel diner auquel participèrent cinquante-deux membres.

Répondant à une très aimable invitation de M. et M<sup>me</sup> Paternostre de La Mairieu, un important groupe de lignagers se retrouva au château de Grandmetz par une belle après-midi d'automne.

Enfin, l'Association et plusieurs membres à titre individuel contribuèrent pour 15.000 F au Fonds créé pour couvrir l'acquisition du tableau de Breughel « Fête au Village » acheté par la ville de Bruxelles.

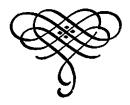
Le travail de recherche sur les anciens registres du Lignage Coudenbergh, subsidié par l'Association, a été mené à bonne fin, principalement sous le contrôle et avec la collaboration de M. Van Parys, notre référendaire, qui y a mis la dernière main en vue de la publication.

## Médailles aux armoiries des lignages

La série des sept médailles reproduisant chacune les armoiries complètes d'un des lignages a rencontré un excellent accueil. Tous les frais de confection des matrices et de frappe des médailles se trouvent couverts. Les ventes ultérieures laisseront ainsi un certain profit qui augmentera nos ressources d'action.



L'Assemblée générale a élu M. Baudouin Walckiers en qualité d'administrateur de l'Association, en remplacement de M. C.M. de Reus, décédé.



### A PROPOS DES RECHERCHES LIGNAGERES

Dans le Bulletin numéro 29 de 1967 à la page 23, il y a une omission regrettable, en ce qui concerne

### « L'Armorial du Lignage SERHUYGHS »

Il importe de mentionner que cette intéressante étude parue dans notre Bulletin n° 13-14 de 1964 est due à la plume de notre Vice-Président le Docteur SPELKENS.

LA REDACTION

### FILIATIONS LIGNAGERES

# Nº 16 VAN MULDERS (Serhuyghs)

- I. Ghysbrecht Pipenpoy, échevin 1380, 1388 X Joanna-Maria SWAEFFS.
- II. Ghysbrecht Pipenpoy, échevin 1415 × Joanna-Catharina van Nedervelde.
- III. Willem HALFHUYS X Elisabeth PIPENPOY.
- IV. Jan Halfhuys, échevin 1464, 1500 × Margareta van Wevelghem.
- V. Joanna Halfhuys × Reynier van Thienen.
- VI. Franchoise van Thienen X Steven van de Casteele.
- VII. Joanna van de Casteele X Peeter Crohain.
- VIII. Catharina Crohain × Peeter van Ginderachter.
  - IX. Catharina van GINDERACHTER X Arnold t'KINT.
    - X. Anna t'Kint × Steven van Mulders.
  - XI. Peeter van Mulders × Joanna Verheyleweghen.
- XII. Steven van MULDERS X Joanna ADRIANI.
- XIII. Peeter van Mulders × Barbara Keymolen.
- XIV. François van Mulders X Marie-A.W. Lelong.
- XV. Peeter van Mulders X Thérèse-A. Lelong.
- XVI. François van Mulders X Thérèse van Kerm.
- XVII. Nestor-G.-L. van Mulders × Marie-Louise Jacmart.
- XVIII. Maurice-C. van Mulders × Marie Brunfaut.
  - XIX. Jacques van Mulders × 1) Colette Verhulst († 1961) 2) Christiane Antenne.
  - XX. Chantal van Mulders (ex XIX. 1)).

Nous rappelons à nos membres qu'ils peuvent faire insérer leur filiation lignagère moyennant une participation de 200 F aux frais de publication, et qu'ils recevront par le fait même quelques exemplaires supplémentaires du bulletin, ou des tirés à part, s'ils le demandent.

Ces filiations peuvent être fort utiles à d'autres personnes désireuses de se rattacher à l'un ou l'autre Lignage.

LA REDACTION

# BRUNFAUT (Serhuyghs)

- I. Wouter van der Roesen, échevin en 1356 et 1379, inscrit au lignage Serhuyghs en 1376.
- II. Simon van der Roesen X Joanna TIMMERMANS.
- III. Jan van der ROESEN X 2) Catharina van de POELE.
- IV. Catharina van der Roesen X Jacob Sacresteyn.
- V. Catharina Sacresteyn X Jan van Winderbeke, dont un petit-fils, Jacob van Winderbeke, fut admis au lignage Serhuyghs en 1589 comme descendant de heer Wouter van der Roesen.
- VI. Margriete van WINDERBEKE X Marc BAILLET.
- VII. Margriete BAILLET X Cornelis van der REEST.
- VIII. Johanna van der REEST X Jan de MOOR.
  - IX. Elisabeth de Moor X Nicolaes van VILVOORDE.
  - X. Nicolaes van VILVOORDE X Cath. MARCHANT.
  - XI. Marie van Vilvoorde X Michel van Bellinghen.
- XII. Philippe-Antoine van Bellinghen X Anna-Catharina Drinckwater.
- XIII. Anna Catherina van Bellinghen X Joseph Eugène Legendre.
- XIV. Marie-Henriette Legendre X Noël Carême.
- XV. Anne-Joseph Carême X Joseph Castaigne.
- XVI. Philippe-Joseph Castaigne × 1825, Claire-Joseph Carême.
- XVII. Victorine Castaigne × 1892, Jules-Arthur Brunfaut.
- XVIII. Marie-Joséphine Brunfaut × 1919, Maurice-Fr. van Mulders
  - XIX. Jacques van Mulders × 1) Colette Verhulst († 1961) 2) Christiane Antenne.
  - XX. Chantal van Mulders (ex XIX. 1)).